

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 59 (1964)
Heft: 4-fr

Artikel: Fribourg, cité d'avenir fidèle à son passé
Autor: Bourgarel, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son entier appui et sa reconnaissance. Elargissant l'horizon souvent trop étroit de ceux qui se préoccupent de la sauvegarde de notre patrimoine, il a su créer des contacts enrichissants avec les défenseurs d'autres vieilles villes et d'autres vieux quartiers. Il apporte ainsi à Fribourg le bénéfice d'expériences acquises par un long travail de sauvegarde dans des villes aussi importantes que Genève et Lyon. En même temps, il fait connaître le vieux Fribourg à des milieux très étendus qui découvrent à chacune de leur visite le grand intérêt de nos vieilles maisons et de nos vieilles rues.

Nous sommes persuadé que l'article de Gérard Bourgarel intéressera tous les membres du Heimatschutz, surtout par les développements nouveaux qu'il donne aux principes de la sauvegarde des vieilles cités.

Jacques Remy,

président de la section fribourgeoise du Heimatschutz

Fribourg, cité d'avenir fidèle à son passé

A l'heure où la ville de Fribourg connaît un remarquable essor économique, où usines et blocs modernes s'élèvent à sa périphérie, ses vieux quartiers se voient menacés de destruction tour à tour brutale ou insidieuse.

C'est que Fribourg a conservé étonnamment jusqu'à ce jour un ensemble, méconnu sur le plan touristique, de quelque 500 maisons anciennes, le plus important de Suisse; un ensemble qui constitue un exemple cohérent d'urbanisme médiéval.

Or ces vieux quartiers ont perdu dès le siècle dernier l'animation commerciale et artisanale qui faisait leur prospérité: le centre de l'activité économique s'est déplacé à l'ouest vers le quartier de la gare et Pérolles. D'où l'abandon et l'oubli qui est le leur, source d'une évolution qui tend, par un lent processus de dégradation, à faire du Vieux Fribourg une cité dortoir, une cité de transit, à la population mouvante, ce qui ne peut qu'entraîner tôt ou tard la ruine de tout un patrimoine architectural et spirituel.

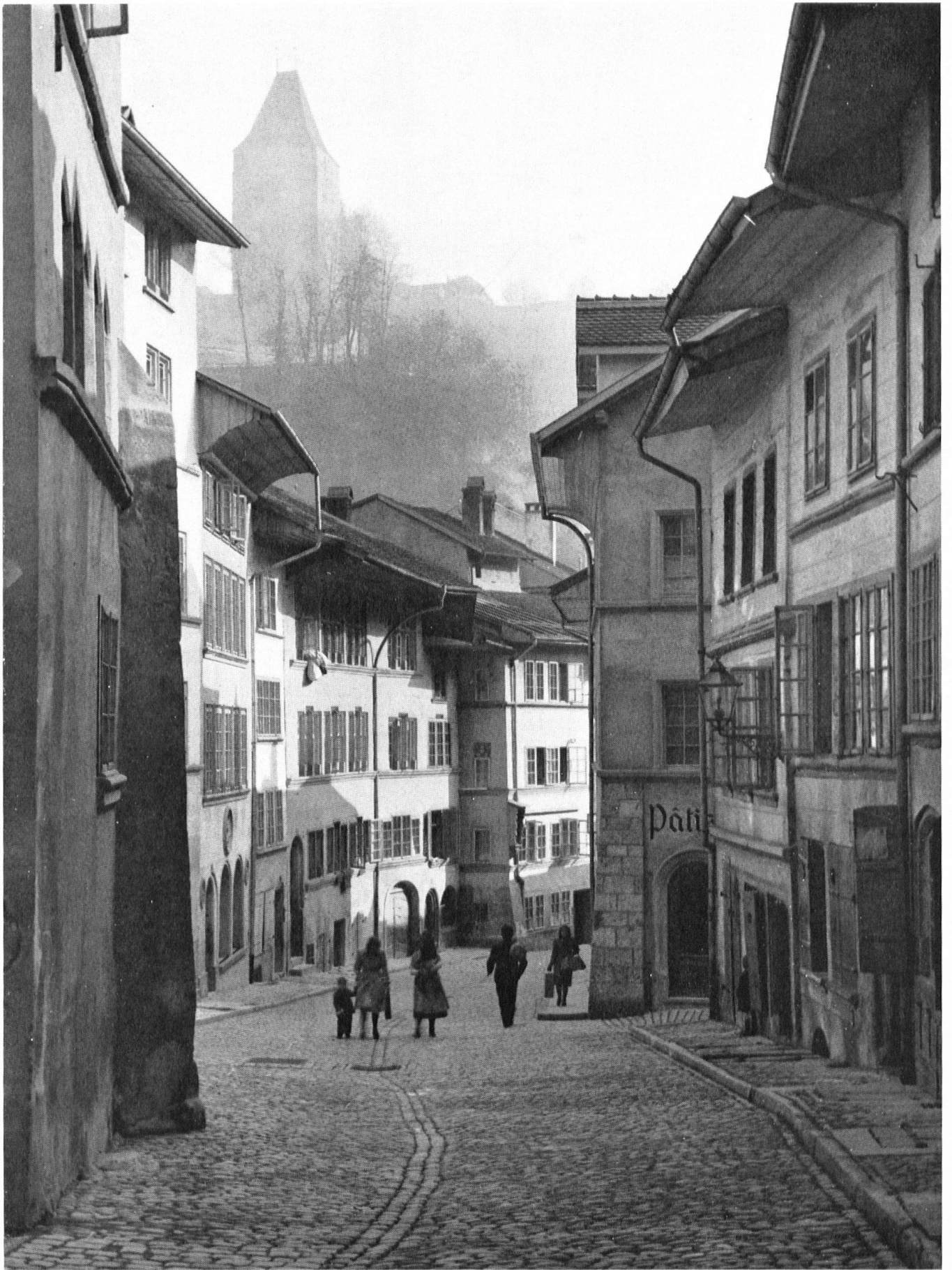
Il est bien évident que Fribourg ne pourra pas dans l'avenir porter le poids d'une ville morte, d'une ville-musée préservée pour la seule satisfaction des esthètes. A l'inverse, Fribourg ne doit pas renoncer pour autant à ce qui représente non seulement un capital touristique, mais le visage même de la cité, ce qui lui donne son caractère et sa personnalité.

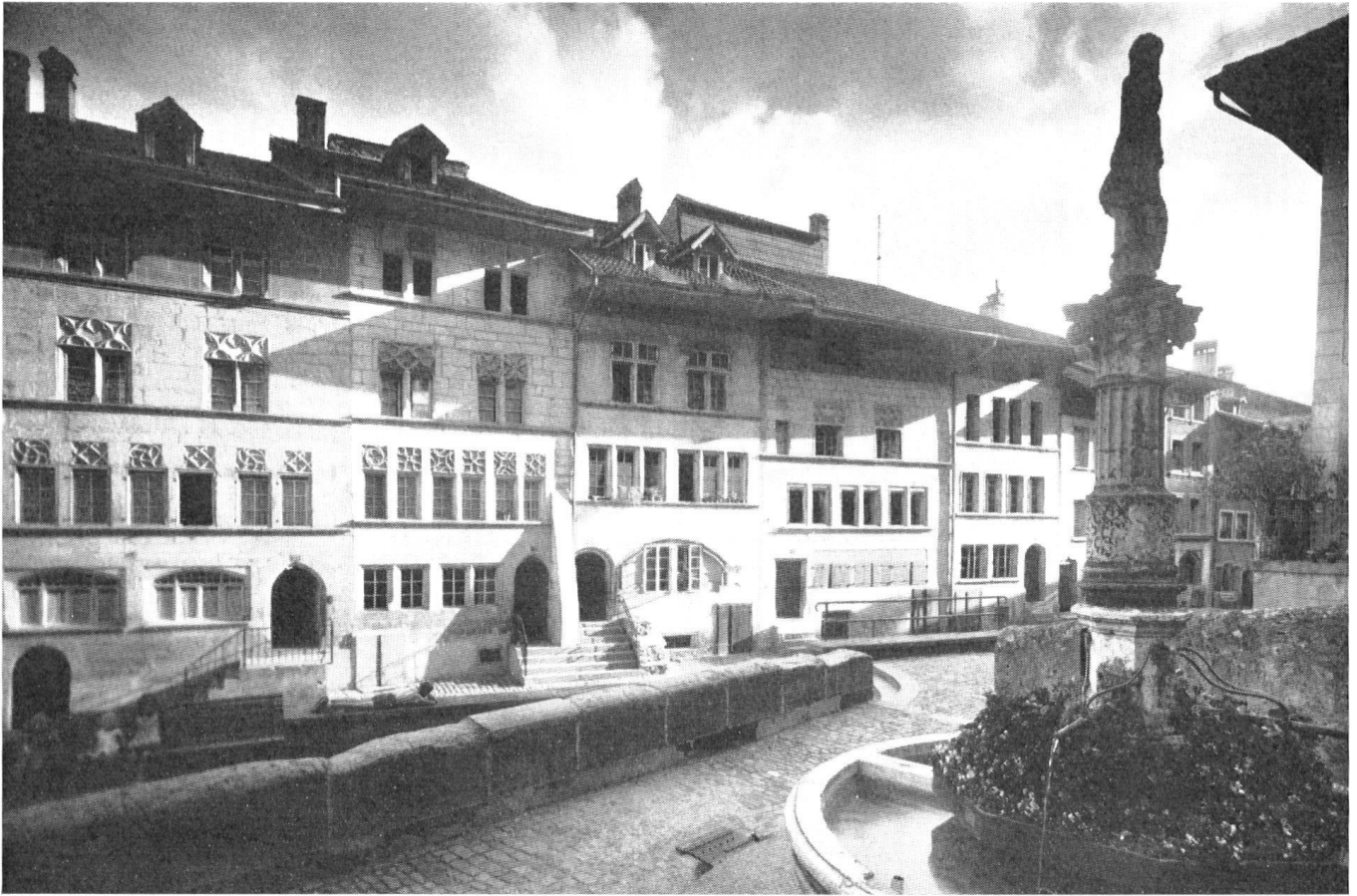
Il ne s'agit donc pas de détruire ou de stériliser l'ensemble architectural légué par le passé, mais de parvenir à l'intégrer dans la cité de demain. Une solution doit se dégager qui tienne compte à la fois de la vocation propre de la cité ancienne de quartier artisanal et résidentiel, de centre artistique et touristique, et des données économiques et humaines du problème.

C'est là le but que s'est fixé le mouvement *Pro Fribourg*, qui est apparu au grand jour au mois d'avril dernier, tenant son assemblée d'information au terme d'une première année de travail qui fut un temps de gestation. Ce mouvement pour la sauvegarde de la cité historique et artistique est formé de jeunes qui entendent redonner une fonction vivante au cœur ancien de la ville, et font appel aux Fribourgeois et aux amis de Fribourg qui veulent apporter leur contribution à l'édification d'une cité tournée vers l'avenir dans la fidélité à son passé.

Les animateurs de *Pro Fribourg* se sont adressés dès le départ à leurs aînés pour prendre conseil auprès d'eux, selon le principe qu'on ne progresse jamais

La rue d'Or, en l'Auge, tracée déjà à l'époque gothique, bordée aujourd'hui de maisons des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, formant un ensemble harmonieux.



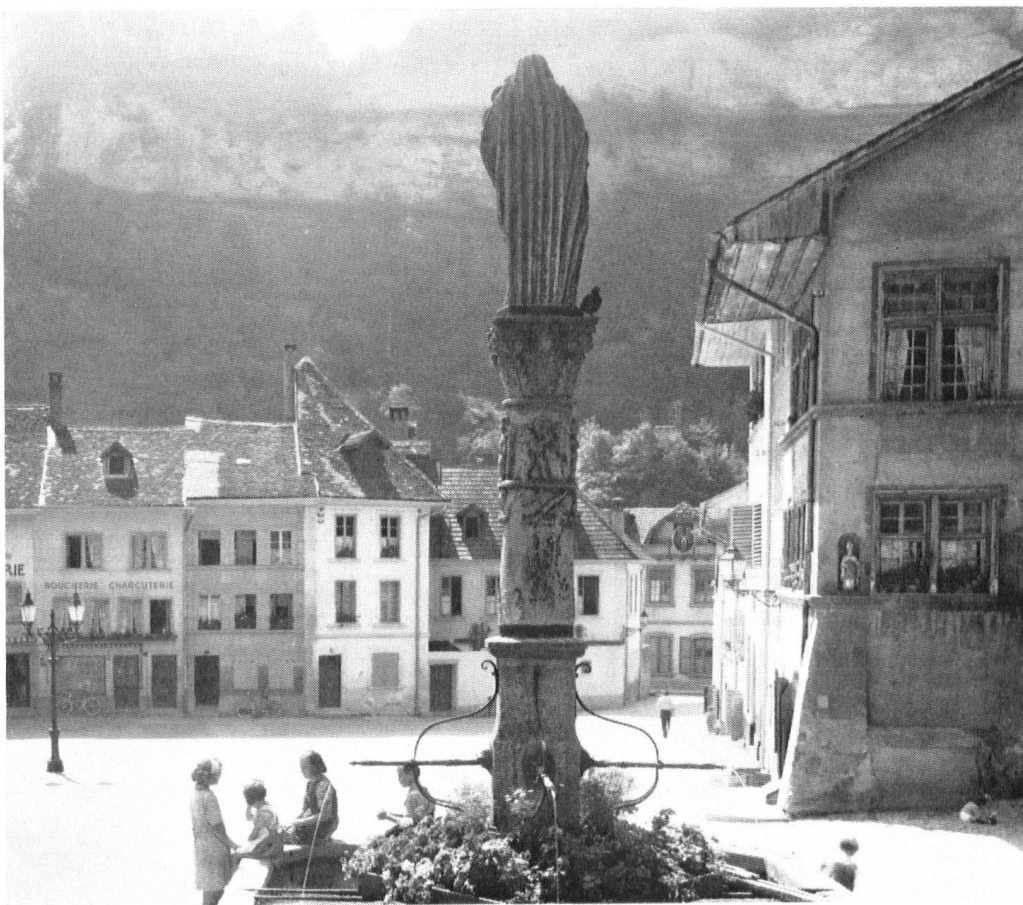




Page 88 en haut: Maisons des tanneurs, à la Neuveville, quartier ancien lui aussi (non visible sur la photo de la page 85) sur la rive gauche, en amont de l'Auge.

Page 88 en bas: Place du Petit-Saint-Jean, en l'Auge.

Fontaine de la Samaritaine, en l'Auge.



Une autre vue de la place du Petit-Saint-Jean. Non seulement des façades, mais des volumes intacts; exemple complet d'urbanisme médiéval. Une échelle humaine qui n'est pas l'œuvre du hasard. Pour être reçu bourgeois, il fallait posséder une maison; l'émulation était vive entre propriétaires, ce qui a contribué à l'embellissement de la cité.

par rupture, toujours par continuité. Lors du lancement du mouvement, ce fut à M. Gonzague de Reynold, au nom du conseil des Aînés qu'il préside, d'apporter son message aux assistants. Il leur dit tout particulièrement:

« Vous êtes de ces jeunes, de plus en plus nombreux, qui ont enfin compris qu'un peuple, qu'une cité qui se coupe de son passé, qui l'oublie ou le renie, est comme un arbre coupé de ses racines. N'ayant plus de sève, il est condamné à tomber, à se dessécher, à disparaître. Il n'y a plus d'avenir, quand il y a rupture totale entre le passé et le présent. Or vous avez compris que les vieilles racines sont les plus fortes si les jeunes fleurs sont les plus belles. Sans les racines, les jeunes fleurs se flétriront à peine écloses, et l'on ne pourra point leur appliquer ce vers du vieux Malherbe: Et les fruits passeront la promesse des fleurs. »

« Vous avez compris autre chose encore. De nos jours, on a la tendance, allant jusqu'à la manie, de transformer en musée tout monument que, grâce aux deniers publics, on a savamment réparé. Sans doute il est certains monuments auxquels cette destination s'impose. Mais l'un des moyens les plus sûrs de séparer le passé du présent, c'est de mettre le passé dans des musées. Cela peut être scientifique, cela n'est point social. C'est précisément l'erreur que vous ne commettez pas. Vous avez compris qu'il ne suffit pas de sauver le passé, mais qu'il faut le faire vivre dans le présent et par le présent. »

Dans le but d'aborder le problème des vieux quartiers dans toute sa complexité, *Pro Fribourg* a organisé son activité par groupes de travail: bureau technique, service de documentation, relations publiques, etc., qui ont à leur actif la constitution d'un fichier complet des maisons dans le périmètre ancien de la ville, servant en particulier de base à l'établissement d'un cadastre historique des maisons anciennes. A leur actif aussi des interventions pratiques, qui ont permis par exemple la découverte et la sauvegarde d'une fresque du XVI^e siècle dans un édifice endommagé par l'incendie; la publication enfin de documents, dont une étude sur le quartier de l'Auge, partie de la Basse-ville de Fribourg, sur lequel le mouvement entend au début concentrer ses efforts.

Dans le même ordre d'idées, toujours afin d'intégrer les quartiers historiques dans la cité de demain, le mouvement *Pro Fribourg* a pris part activement au lancement d'une section locale de la *Jeune Chambre économique suisse*, dont l'un des buts est précisément de contribuer à l'amélioration de la cité. Par ailleurs *Pro Fribourg* a participé à la création d'une fédération interrégionale des associations similaires du bassin rhodanien, de l'Auvergne, de la Bourgogne et du Piémont. Cette fédération, qui a pris naissance à Fribourg, est intitulée *Civitas nostra*; elle a pour but de tirer de leur isolement des mouvements locaux de sauvegarde, de stimuler leur activité par une information réciproque, l'organisation de rencontres et de circuits touristiques et enfin de colloques afin de perfectionner les méthodes d'assainissement des centres historiques et de prévenir les erreurs nombreuses qui se commettent encore dans ce domaine.

Ce souci de préconiser des méthodes adaptées aux conditions nouvelles a amené *Pro Fribourg* à mettre au point un projet devant servir à établir les bases d'un plan d'ensemble de rénovation et de renaissance économique et culturelle des vieux quartiers. En liaison avec l'institut « Economie et Humanisme » de Lyon, il s'agit de réaliser une vaste enquête, dite de participation, selon les méthodes mises en pratique par l'institut lyonnais qui fait autorité en la matière.

Le principe d'une telle enquête est qu'on ne doit pas chercher à faire le bonheur des gens sans leur demander leur avis. Les intéressés eux-mêmes (dans



La montée du Stalden, dans le quartier de l'Auge. Une réglementation municipale veillait au bon ordre de l'ensemble. Dès le XIV^e siècle, on ordonne le pavage des rues; les constructions en pierre se généralisent.

ce cas habitants, commerçants, associations de quartier, etc.) sont donc appelés à participer activement, non seulement au déroulement de l'enquête, mais à sa préparation et à l'élaboration du questionnaire de base. Une telle méthode exige en effet que toute solution théorique soit confrontée aux réalités humaines. L'enquête abordera tous les aspects de la vie des quartiers de l'Auge et de la Neuveville, formant la Basse-Ville de Fribourg; elle s'échelonnera sur un à deux ans. Le résultat en sera un document de base essentiel, établissant la typologie des quartiers historiques pour définir leurs rôles respectifs actuels et futurs au sein de l'agglomération fribourgeoise. Il permettra de préciser les ordres d'urgence en vue de la réalisation d'un plan d'ensemble pour la sauvegarde du cœur ancien de la cité. Les conditions de départ sont favorables du fait même que tant l'Auge que la Neuveville possèdent, dans un cadre de vie préservé, une population nombreuse qui a, dans sa grande majorité, conservé de fortes attaches traditionnelles. L'enquête-participation pourra dès lors porter le témoignage d'une prise de conscience collective des problèmes et des possibilités d'avenir d'un ensemble historique.



Les maisons, à l'intérieur, recèlent de nombreuses richesses: boiseries, armoires murales, plafonds sculptés et peints, fourneaux en catelles peintes, fresques. Celle-ci est un fragment d'une grande chasse à courre (milieu du XVIe siècle) dans la salle principale de la maison Techtermann, à la rue Zähringen. Un projet de maison de jeunes a été élaboré par la Jeune Chambre économique de Fribourg. Il serait hautement souhaitable qu'elle porte son choix sur cette maison.

Le Journal de Genève du 18 juin 1964 concluait en ces termes un article consacré au mouvement fribourgeois: «*Pro Fribourg* a déjà suscité un enthousiasme extrêmement encourageant. Du point de vue de la critique, il faut saluer son programme comme une conquête, espérons-le, décisive, parce qu'il exprime enfin une prise de conscience collective de l'architecture mineure, des ensembles et des parcours urbains non conditionnés par les « monuments ». Ce qui n'était hier encore qu'un postulat des historiens de l'art va passer dans l'expérience commune. La défense purement sentimentale des centres historiques, mal ou non informée des questions essentielles, les solutions folkloriques, les pastiches plus ou moins roublards, en un mot l'inculture qui distingue tant de mouvements de protection des quartiers anciens et qui est la seule cause de leur peu d'audience et d'efficacité, – sont désormais sans excuse.» Et d'ajouter: «Et si l'on s'inspirait des méthodes de *Pro Fribourg* pour procéder, par exemple, au sauvetage de Carouge?»

Le mouvement *Pro Fribourg* va poursuivre sa tâche dans la voie ainsi définie, avec un sens aigu de la patience et de la longueur de temps qui seront nécessaires pour que le cœur ancien de la cité reprenne sa place dans un Fribourg tourné vers l'avenir.

Il espère obtenir pour cela l'appui et la sympathie de ses amis de l'extérieur et tout particulièrement de ses aînés qui, au sein du Heimatschutz, luttent pour que soit préservé « le visage aimé de la Patrie ».

G. Bourgarel,
secrétaire de *Pro Fribourg*

N.B.: Les Documents de *Pro Fribourg* peuvent être obtenus sur simple demande à son secrétariat: Stalden 7, 1700 Fribourg.

Excellentes mesures de protection dans le canton de Neuchâtel

Au cours de sa session ordinaire d'automne, le Grand Conseil neuchâtelois a voté sans opposition une nouvelle loi sur la protection des monuments et sites que nous pouvons saluer ici avec satisfaction. Elle remplace la loi de 1950, qui n'était qu'un premier pas, comble des lacunes importantes, et harmonise les dispositions sur la protection des sites avec celles de la nouvelle loi sur les constructions.

La récente campagne du « Heimatschutz » suisse visant les panneaux-réclame n'a pas laissé le gouvernement neuchâtelois indifférent: il a parlé dans son rapport de cette publicité « qui déshonore de plus en plus nos paysages ». Dorénavant il pourra interdire, et, s'il y a lieu, faire enlever toute affiche ou réclame placée dans un site protégé ou non et qui est, par sa teneur ou par sa présentation, étrangère au lieu où elle se trouve, c'est-à-dire sans rapport économique, technique ou autre avec ce lieu et, de ce fait, choquante.

Dans le cas d'un site protégé, toute réclame, même si elle n'est pas « étrangère », pourra être interdite si elle porte atteinte à la beauté du site.

Un article, également nouveau, vise les dépotoirs et prévoit qu'aucun dépôt d'ordures, de déchets ou de choses abandonnées ne peut être établi sans autorisation. Les autorités auront ainsi la possibilité, notamment, de « réduire au strict minimum les nombreux cimetières d'autos créés sur territoire neuchâtelois ces dernières années, que ce soit dans un site protégé ou non ». L'autorisation sera donnée par le Conseil d'Etat si l'endroit prévu est situé dans un site régi par un plan et par un règlement cantonal, et par le Conseil communal